

Coupes 2015 / 2016

LA FORÊT DOMANIALE DE RAMBOUILLET

Grande de **14000 hectares**, elle est située au cœur d'un massif de plus de 25000 ha dans les Yvelines.

Composée principalement de chênes, mais également de pins, elle offre des reliefs et des paysages variés appréciés des promeneurs, des cyclistes ou des cavaliers.

La forêt, très fréquentée, compte 11 millions de visites par an.

Elle est dotée de 2 réserves biologiques intégrales de 204 ha et de plusieurs réserves biologiques dirigées (zones protégées) totalisant 1121 ha permettant d'assurer la gestion conservatoire d'espèces rares ou menacées.

Récemment un réseau d'îlots de vieux bois a été mis en place pour la faune et la flore qui y sont inféodées.

L'ONF, gestionnaire de la forêt, a modifié en 2015 l'aménagement, document de gestion durable afin de prendre en compte la demande sociale de préserver les paysages lors des coupes tout en renouvelant les peuplements.

L'ONF favorise la croissance des arbres de la forêt de Rambouillet

La forêt de Rambouillet est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2006-2025.

Celui-ci prévoit une coupe nécessaire sur la parcelle 19.13a située sur la commune d'Auffargis.

Elle contribuera au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.

La coupe « d'amélioration » va éclaircir le peuplement

La parcelle 19.13a est caractérisée par un peuplement très dense dont certains arbres présentent des signes de dépérissement.

Une « **coupe d'amélioration** » est programmée sur **une surface de 6,33 hectares** : Les arbres désignés par les forestiers seront coupés afin de donner plus d'espace et de lumière à leurs voisins et de favoriser les arbres les mieux conformés.

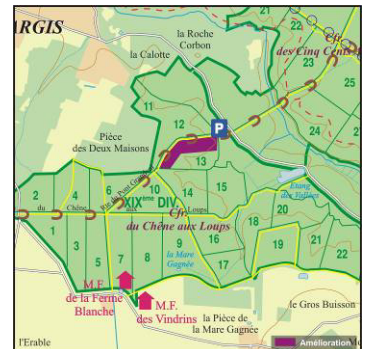
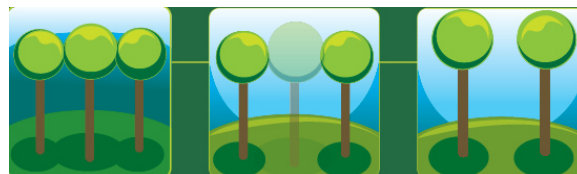


Illustration d'une coupe d'amélioration



Une forêt dense et sombre

Une coupe pour donner de la lumière aux arbres

Une forêt plus belle et plus forte

Coupes 2015 / 2016

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les produits de qualité.

Que se passera t-il après en forêt ?

Les arbres non exploités de la parcelle vont se développer et grandir.

Les prochaines interventions visant à améliorer le peuplement auront lieu dans une dizaine d'années.

La coupe a été vendue et sera réalisée prochainement



L'exploitation sera prise en charge par **un exploitant extérieur.**

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Les bois seront stockés le long de la route forestière du Pont Grandval.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Ces travaux vont engendrer un certain nombre de désagréments pour le promeneur

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans la parcelle puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

Plan de la coupe - parcelle 19.13a forêt domaniale de Rambouillet

